

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Saint Mitre les Remparts - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2018 - Transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Saint Mitre les Remparts pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 ;
- d'autre part, le transfert de subventions allouées par le Conseil départemental à la commune de Saint Mitre les Remparts, dans le cadre du programme de travaux sur le réseau d'eau pluviale inscrit au contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

1- Contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 - tranche 2018

• CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS AUX PLAINES D'ARNETE

La commune souhaite créer une maison des associations en lieu et place du centre de loisirs qui est utilisé jusqu'à présent pour les temps d'activités périscolaires. Ce projet permettra de palier un déficit structurel en mettant à disposition du tissu associatif local, véritable maillon de l'éducation populaire, de nouveaux locaux adaptés à leurs besoins. Le bâtiment sera aménagé d'un plateau avec séparations afin de moduler la surface en fonction des besoins au rez-de-chaussée, de cinq salles et de sanitaires à l'étage.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 1 490 000 € HT dont 675 000 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention totale de la Région d'un montant de 149 000 € L'aide départementale pourrait s'élever à 894 000 € dont 405 000 € pour la tranche 2018.

• AMENAGEMENT D'UN PARC AVENTURE AUTONOME A L'ESPACE CREMIEUX

Dans la perspective de développer progressivement des espaces de jeux pour les enfants et les adolescents, la commune envisage de compléter les équipements « jeunes enfants » proche du complexe sportif R. Jauras et de la future maison des associations, par un terrain de jeux pour les 6 à 12 ans, sur l'emplacement actuel dit de « la pinède ».

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 226 500 € HT dont 192 172 € pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 135 900 € dont 115 303 € pour la tranche 2018.

- AMENAGEMENTS DIVERS A L'ECOLE JEAN ROSTAND

La commune prévoit la relocalisation du centre de loisirs situé aux plaines d'Arnète, dans les locaux des écoles maternelle et primaire J. Rostand, afin d'accueillir dans les conditions de sécurité requises des enfants de 4 à 12 ans qui auront la possibilité de prendre leur repas sur place. Les équipements seront mutualisés notamment pendant les temps d'activités périscolaires.

Le logement actuel du gardien sera reconfiguré pour héberger le personnel d'encadrement du centre de loisirs. Les travaux comprendront le décroisement des pièces pour créer un bureau, une salle d'animation et un WC pour les personnes à mobilité réduite. D'autre part, l'implantation d'une structure autoportante d'une superficie de 55 m² viendra compléter les installations et permettra d'accueillir les associations qui sont actuellement dans les logements de fonction du groupe scolaire.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 244 757 € HT dont 148 345 € HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 146 853 € dont 89 007 € pour la tranche 2018.

- CREATION DE TROIS CITY-STADES

La commune souhaite développer et compléter ses équipements sportifs. Ces terrains multisports seront situés à proximité d'un groupe scolaire et/ou du centre de loisirs que ce soit dans l'enceinte du stade municipal au cœur du village ou dans le futur éco-quartier. Il s'agit d'offrir un lieu de loisirs et de convivialité pour tous les publics mais également un véritable outil pédagogique et ludique dans un espace sécurisé pour les différents intervenants auprès des jeunes générations.

Le montant global de l'opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 673 676 € HT dont 185 418 € HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 404 206 € dont 111 251 € pour la tranche 2018.

- CREATION D'UN ESPACE ENVIRONNEMENTAL DE LOISIRS YVES COUSTEAU

La commune envisage la création d'un espace en pleine nature à vocation sociétale et ludique, dédié à l'environnement de l'étang de Berre.

Cet espace regroupera :

- une base de loisirs ;
- des aménagements légers pour la pratique du sport, pour les loisirs et la détente ;
- des jardins pédagogiques communaux en contact avec la zone agricole de Massane.

La réalisation de ce projet comprend l'acquisition de parcelles cadastrées :

- AR n° 112 d'une superficie de 2 454 m² pour un montant total de 25 000 € HT ;
- AR n° 129 d'une superficie de 3 097 m² pour un montant total de 35 000 € HT.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 474 000 € HT dont 71 170 € HT pour la tranche 2018. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 284 400 € dont 42 702 € pour la tranche 2018.

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PARKINGS

La saturation actuelle du parking de la Manare (100 places de stationnement), situé à proximité de la salle de spectacles, est due à la fois au stationnement de véhicules appartenant aux résidents du centre-ville, aux véhicules légers de nombreux artisans, mais aussi à une utilisation intensive lors des festivités.

La commune a donc engagé une étude d'ensemble du stationnement et des accès à la salle afin de créer un aménagement complexe de circulation routière et piétonnière. Le nouveau parking aura une capacité d'environ 90 places de stationnement et une superficie de 2 762 m². Il sera construit le long de la RD5, entre la rue Roqueplate et la rue des Espérettes.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 861 466 € HT dont 542 591 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention totale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'un montant de 86 147 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 516 880 € dont 325 555 € pour la tranche 2018.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 1 088 818 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable totale de 1 814 696 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

La subvention globale du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019 est donc ramenée à 3 477 497 € sur une dépense subventionnable totale de 5 795 831 € HT, compte tenu du transfert de subventions opéré au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, présenté ci-après.

2- Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du volet eau pluviale figurant dans le contrat départemental 2017/2019 de la commune de Saint Mitre les Remparts

Suite au transfert des compétences eau et assainissement au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient d'opérer le transfert de subventions allouées au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit un montant total de travaux de 219 669 € HT et une subvention globale de 131 802 €.

Par ailleurs, le Département ayant financé ces projets pour contribuer à un aménagement équitable des territoires et en maintenir l'attractivité, il est souhaitable de permettre à la Métropole Aix-Marseille-Provence d'en achever la réalisation dans l'intérêt des communes et des populations concernées.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles liées à l'ampleur et à la complexité des procédures que la Métropole doit mettre en œuvre pour assurer ce transfert, un délai supplémentaire d'une année non renouvelable pourrait être accordé à cette dernière pour le projet inscrit à la tranche 2017, conformément au détail figurant en annexe 2, afin de lui permettre de solliciter le versement des aides financières correspondantes.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2017-10127W, en application de la délibération n° 194 du 17 octobre 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL